



Tous les prix incluent 21% TVA

Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	CONSUMMATION (Cent / kWh)				
	Compteur simple	Compteur double		Compteur excl. nuit	
		HEURES PLEINES	HEURES CREUSES		
50,00	9,61	9,64	9,58	9,58	> Tarif trimestriel
	12,41	12,44	12,39	12,39	> Estimation annuelle
	(0,1 X BELPEX-S21 + 1,703) X 1,21	(0,1 X BELPEX-S21 + 1,726) X 1,21	(0,1 X BELPEX-S21 + 1,683) X 1,21	(0,1 X BELPEX-S21 + 1,683) X 1,21	> Formule tarifaire

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS ÉLECTRICITÉ : Utilisation de réseaux de distribution et de transport (montants versés à votre gestionnaire de réseau)								IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECTRICITÉ (fixées par les autorités publiques)		
Gestionnaire de réseau	Frais de distribution (Cent / kWh)				Frais de transport (Cent / kWh)	Loyer compteur (€ / an)	Tarif prosommateur ⁽¹⁾ (€ / kVA / an)	Gestionnaire de réseau	Cotisation sur l'énergie (Cent / kWh)	Cotisation fédérale (Cent / kWh)
	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit						
AIEG	8,09	8,61	6,41	5,42	4,14	25,13	-	AIEG	0,2331	0,3485
AIESH	12,56	12,85	8,25	7,02	3,01	16,55	-	AIESH	0,2331	0,3485
GASELWEST VLAANDEREN	19,58	19,58	13,23	4,42	2,10	4,39	121,46	GASELWEST VLAANDEREN	0,2331	0,1750
GASELWEST WALLONIE	14,60	14,60	8,17	5,42	3,28	5,54	-	GASELWEST WALLONIE	0,2331	0,3485
IMEA	13,85	13,85	10,38	3,54	1,99	4,39	93,87	IMEA	0,2331	0,1511
IMEWO	15,47	15,47	10,40	3,60	2,09	4,39	99,61	IMEWO	0,2331	0,1982
INFRAX LIMBURG	13,03	13,03	10,57	4,65	1,91	5,24	91,14	INFRAX LIMBURG	0,2331	0,2531
INFRAX WEST	14,64	14,64	11,65	5,07	1,96	5,24	98,98	INFRAX WEST	0,2331	0,1645
INTERGEM	13,50	13,50	9,06	3,15	2,01	4,39	87,14	INTERGEM	0,2331	0,2146
IVEG	16,29	16,29	12,74	5,77	2,40	5,24	114,19	IVEG	0,2331	0,0576
IVEKA	15,75	15,75	11,25	3,81	1,74	4,39	100,58	IVEKA	0,2331	0,0275
IVERLEK	15,67	15,67	10,90	3,71	1,94	4,39	99,16	IVERLEK	0,2331	0,1899
ORES BRABANT WALLON	8,90	9,43	5,54	4,59	3,98	17,73	-	ORES BRABANT WALLON	0,2331	0,3485
ORES EST	14,09	15,05	8,49	6,80	4,15	16,84	-	ORES EST	0,2331	0,3485
ORES HAINAUT ELEC	10,31	10,85	6,89	5,87	4,04	17,73	-	ORES HAINAUT ELEC	0,2331	0,3485
ORES LUXEMBOURG	12,14	12,89	7,51	6,12	4,15	17,73	-	ORES LUXEMBOURG	0,2331	0,3485
ORES MOUSCRON	7,35	7,72	5,10	4,42	3,89	17,73	-	ORES MOUSCRON	0,2331	0,3485
ORES NAMUR	11,09	11,74	6,94	5,76	4,00	17,73	-	ORES NAMUR	0,2331	0,3485
ORES VERVIERS WALLONIE	14,88	15,81	9,12	7,41	4,00	17,12	-	ORES VERVIERS WALLONIE	0,2331	0,3485
PBE VLAANDEREN	14,15	14,15	10,88	5,54	1,99	5,24	94,02	PBE VLAANDEREN	0,2331	0,2931
PBE WALLONIE	8,90	9,43	5,54	4,59	3,98	17,73	-	PBE WALLONIE	0,2331	0,3485
REGIE DE WAVRE	10,82	12,95	8,70	8,16	3,97	20,72	-	REGIE DE WAVRE	0,2331	0,3485
SIBELGAS	16,60	16,60	11,98	4,34	2,18	4,39	107,67	SIBELGAS	0,2331	0,3408
TECTEO	9,23	10,21	5,71	5,01	3,85	19,90	-	TECTEO	0,2331	0,3485

L'électricité fournie est composée à 100% d'électricité verte produite à partir de panneaux solaires et d'éoliennes. Eneco Soleil & Vent Flex est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé trimestriellement sur la base du paramètre d'indexation Belpex-S21. Plus d'informations sur ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les montants indiqués sur cette carte tarifaire sont donnés à titre d'estimation. D'une part, le tarif trimestriel est calculé sur la base de la dernière valeur connue de l'index Belpex-S21 (3e trimestre 2018 : 62,3694 C / MWh). D'autre part, l'estimation du tarif annuel est établie à partir de la valeur du paramètres d'indexation calculée selon la formule tarifaire décrite dans la charte CREG de bonnes pratiques pour les sites Internet de comparaison des prix de l'électricité et du gaz (4e trimestre 2018 : 85,5671 C / MWh). Eneco est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients associés à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les index en question changent en substance ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus ou irrégulièrement publiés. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients particuliers avec une consommation annuelle d'électricité inférieure ou égale à 50 MWh et une connexion basse-tension avec une capacité de connexion jusqu'à 56 kVA. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix.

(1) Tarif capacitaire additionnel en Région flamande pour tous les utilisateurs du réseaux possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA avec un compteur d'électricité réversible.

Carte tarifaire version 011810 pour la Flandre et la Wallonie. / Valable du 1er octobre 2018 au 31 octobre 2018 inclus. / BC_032_011810_FR_ENECO_POWER_FLEX

Redevance de raccordement électricité (Wallonie) (Cent / kWh)	0,075	
Contribution Fonds Energie (Flandre) (€ / mois)	Tension basse	Tension moyenne
Tarif standard (domicilié)	0,42	150,00
Tarif standard (non domicilié)	7,87	150,00
Tarif consommateur protégé	0,00	0,00
Certificats verts et de cogénération en Flandre (Cent / kWh)	2,98	
Certificats verts en Wallonie (Cent / kWh)	3,00	